

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

**Etaient présents :** Mmes Sylvie FEUILLADE, Pascale GERVAIS, Marie-Anne MANDET, MM. Hugues ALORY, François GRANIER, Olivier PLANARD, Pierre GERMAIN, Sylvain REILLE

Madame Sandrine HOLOYE a donné procuration à Monsieur François GRANIER

**Etait absente excusée :** Mme Mireille TOURAILLES

**Etait absent :** M. Guillaume PIC

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Pascale GERVAIS, ayant été désignée, prend place au bureau.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation des comptes rendus des séances précédentes
- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte de gestion 2021 du service assainissement
- Adoption du Compte Administratif 2021
- Adoption du Compte Administratif 2021 du service assainissement
- Affectation du résultat
- Affectation du résultat du service assainissement
- Vote des taux
- Amortissement des travaux d'enfouissement du réseau électrique nord
- Adoption du Budget 2022
- Adoption du budget assainissement 2022
- Questions diverses

### **I. Approbation des comptes rendus des séances précédentes :**

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021 et le procès-verbal du 14 mars 2022 sont adoptés. Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus sont affichés en mairie et diffusés aux conseillers par voie télématique.

### **II. Approbation du compte de gestion 2021 (2022/0005) :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes paraissent réguliers,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## III. Approbation du compte de gestion 2021 du service assainissement (2022/0006) :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes paraissent réguliers,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

## IV. Adoption du compte administratif 2021 (2022/0007) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sylvie FEUILLADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. François GRANIER, Maire de Montmirat, donne présentation du compte qui se résume ainsi :

|                               | INVESTISSEMENT | EXPLOITATION |
|-------------------------------|----------------|--------------|
| DEPENSES                      | 44 910.60      | 221 664.52   |
| RECETTES                      | 47 154.25      | 243 675.31   |
| RESULTAT DE L'EXERCICE        | 2 243.65       | 22 010.79    |
| RESULTAT REPORTE EX.2020      | 7 553.03       | 81 250.79    |
| RESULTATS CUMULES AU 31.12.21 | 9 796.68       | 103 261.58   |
| RESULTATS DE CLOTURE          |                | 113 058.26   |
| RESTES A REALISER DEPENSES    | 7 095.00       |              |
| RESTES A REALISER RECETTES    | 0.00           |              |

Le Conseil reconnaît la sincérité des écritures, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : 07 Votants : 07 Pour : 07 Contre : 0 Abstention : 0

## V. Adoption du Compte Administratif 2021 Service Assainissement (2022/0008) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sylvie FEUILLADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du service assainissement dressé par M. François GRANIER, Maire de Montmirat, donne présentation du compte qui se résume ainsi :

|                               | INVESTISSEMENT | EXPLOITATION |
|-------------------------------|----------------|--------------|
| DEPENSES                      | 27 327.73      | 33 475.08    |
| RECETTES                      | 23 750.59      | 43 598.11    |
| RESULTAT DE L'EXERCICE        | - 3 577.14     | 10 123.03    |
| RESULTAT REPORTE EX.2020      | 27 925.49      | 84 280.49    |
| RESULTATS CUMULES AU 31.12.21 | 24 348.35      | 94 403.52    |
| RESULTATS DE CLOTURE          |                | 118 751.87   |
| RESTES A REALISER DEPENSES    | 0              |              |
| RESTES A REALISER RECETTES    | 0              |              |

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil reconnaît la sincérité des écritures, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : 07 Votants : 07 Pour : 07 Contre : 0 Abstention : 0

## **VI. Affectation du résultat (2022/0009) :**

Après avoir entendu le compte administratif 2021, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 103 261.58 euros le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en excédent reporté à la section d'exploitation 103 261.58 €.

Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

## **VII. Affectation du résultat du service assainissement (2022/0010) :**

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du service assainissement, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 94 403.52 euros, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en excédent reporté à la section d'exploitation 94 403.52 €.

Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

## **VII. Vote des taux (2022/0011) :**

M. le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2021. Il propose de les conserver pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition énoncés ci-dessous :

Foncier Bâti : 37.69 %

Foncier non Bâti : 51.50 %

Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

## **VIII. Amortissement des travaux d'enfouissement du réseau électrique nord (2022/0012) :**

M. le Maire rappelle que les subventions données en investissement doivent s'amortir sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Sur le budget de la commune (M14) :

- décide d'amortir sur 10 ans la subvention donnée au SMEG pour un montant de 4154,36 € (article 204158) ;

Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

## **IX. Adoption du Budget 2022 (2021/0013) :**

M. le Maire présente le projet du budget unique pour l'exercice 2022.

Il donne lecture chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : 133 380,68 Euros

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à : 348 288,58 Euros

Il propose de répartir les subventions pour les associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le budget unique 2022,
- décide d'affecter les subventions :
  - 600 € au comité des fêtes de Montmirat
  - 600 € à la société de chasse de Montmirat
  - 200 € à la croix rouge de Quissac
  - 125 € à la prévention routière
  - 125 € à l'Association des Parents d'Elèves.

Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

## **X. Adoption du budget assainissement 2022 (2022/0014) :**

M. le Maire présente le budget unique assainissement 2022.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : 155 214,68 Euros  
Les recettes et les dépenses d'exploitation s'équilibrent à : 154 543,56 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget unique assainissement 2022.  
Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

### **XI. Questions diverses :**

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.